



**NOTICE
RÉSIDENTE FRANCOPHONE 2027**

**Centre des écritures cinématographique
– Moulin d'Andé**
65 rue du Moulin 27430 Andé

Nous joindre :
residence-francophone@moulinande.fr

Programme :

- La "Résidence francophone" est une résidence d'une durée maximale de 25 jours fractionnables, en pension complète, avec accès à l'ensemble de l'infrastructure du Moulin d'Andé. Ce crédit de temps peut être partagé avec le/la co-auteur.ice éventuel.le ou tout collaborateur.ice au projet (sous réserve qu'il soit indiqué dès le dossier de candidature). **Tout autre accompagnant, dont le producteur éventuel, se verra facturer son séjour aux tarifs de l'association.**
- Les lauréats bénéficient également de l'accompagnement de l'équipe pédagogique du CECI et d'un.e ou des professionnel.s confirmé.e.s grâce à des consultations (au nombre de trois). Le/la consultant.e sont déterminé.e.s en fonction des besoins du lauréat lors du week-end d'intégration des 23 et 24 janvier 2027. Le choix revient en concertation avec le/la cinéaste à l'équipe du CECI.
- Un week-end d'intégration et un week-end d'au revoir, encadrent l'entrée et la sortie en résidence et permettent aux lauréats de se rencontrer, de prendre connaissance des projets de chacun.e et d'exprimer leurs besoins pour le bon développement de leurs projets.
- Des séminaires thématiques ou des programmations de films ponctuent également l'année de résidence.

Conditions de participation :

Ces conditions sont des critères d'éligibilité : toute candidature ne répondant pas à la totalité des critères ne pourra être retenue.

- Être l'**auteur.ice original.e** du projet. Dans le cas d'une adaptation, présenter une option sur la cession des droits de l'œuvre.
- Le projet doit être **écrit en langue française** et présenté par un. auteur.ice ou des co-auteur.ice.s francophones.
- **Un projet refusé lors d'une commission antérieure ne peut en aucun cas être redéposé**, sauf s'il était incomplet lors du dépôt ou sur décision exceptionnelle de la direction artistique du CECI. Toute demande de dérogation doit être adressée, en amont de la candidature à residence-francophone@moulinande.fr (Merci d'indiquer « Dérogation » dans l'objet).
- L'auteur.ice ou les co-auteur.ice.s ne peuvent proposer qu'un seul projet par session.
- Si un.e auteur.ice a déjà été lauréat de la « résidence francophone », il lui est possible de déposer un nouveau dossier, à condition d'avoir réalisé le projet pour lequel il a précédemment obtenu l'aide ou à condition de pouvoir justifier de l'abandon du projet pour lequel il a obtenu l'aide au minimum 5 ans auparavant.
- Un auteur.ice ne peut bénéficier de plus de 3 résidences successives.
- Il n'est pas obligatoire d'être accompagné par un.e producteur.ice pour déposer un projet.

Modalités de sélection :

Le comité de sélection est composé de professionnels confirmés et en activité. Sa composition est tenue confidentielle jusqu'à la divulgation des résultats. La sélection se déroule en deux tours. Lors de la présélection, les membres du comité retiennent une trentaine de projets qui sont examinés en commission plénière. A chaque étape de la sélection, les résultats sont communiqués **par mail**. En aucun cas le CECI ne restituera les dossiers et pièces jointes qui lui auront été adressés.

Calendrier :

- L'appel est ouvert, en ligne, **du 16 septembre au 14 octobre 2026**
- Clôture de l'appel à candidature **le 14 octobre à 23h59**
- Annonce des résultats de la présélection **24 novembre 2026**
- Annonce des résultats de la commission plénière : **17 décembre 2026**
- Rendez-vous avec le comité de sélection le cas échéant (à Paris) : **décembre 2026**

Sessions de résidence 2027 (sous réserve de modification) :

Week-end d'intégration : 23-24 janvier

Session 1 : 25 au 29 janvier

Session 2 : 8 au 13 mars ou 22 au 26 mars

Session 3 : 5 au 9 avril

Session 4 : 3 au 7 mai

Session 5 : 28 juin au 2 juillet ou 12 au 16 juillet

Session 6 : 2 au 6 août ou 30 août au septembre

Session 7 : 20 au 24 septembre

Session 8 : 11 au 15 octobre ou 25 au 29 octobre

Session 9 : 22 au 26 novembre

Session 10 : 6 au 10 décembre

Week-end d'au revoir : 21-22 janvier 2028

**RESIDENCE FRANCOPHONE 2027 COMPOSITION DU
DOSSIER DE DEMANDE**

LES ELEMENTS OBLIGATOIRES

1. **Formulaire en ligne** : disponible sur la [page du Moulin d'Andé](#)

En validant le formulaire, vous vous engagez à séjourner au Moulin d'Andé et à partager la vie quotidienne de l'association en cas de sélection (une convention de résidence sera remise aux lauréats lors du week-end d'intégration définissant les droits et obligations diverses).

2. **Dossier artistique** à joindre dans le formulaire - **en un seul document PDF de 35 pages maximum**, intitulé : « **NOM Prénom – Titre du projet** » et comprenant dans cet ordre :

1. **Page de garde (comportant le Titre du projet, le NOM et prénom de l'auteur ou autrice, le nom de la production, le cas échéant)**

2. **Présentation succincte de votre projet :**

- *Pour un long métrage de fiction* : 1 synopsis d'une page MAXIMUM, un traitement de 10 pages MAXIMUM (peut faire moins) **numérotées**, un enchaînement de scènes dialoguées (5 pages MAXIMUM) si l'état d'avancement du projet le permet.
- *Pour un long métrage documentaire* : 1 synopsis d'une page MAXIMUM, une présentation libre de 10 pages MAXIMUM **numérotées**, à laquelle peuvent s'ajouter 5 pages de visuels, d'extraits, de textes, d'éléments de recherches...

3. **Une lettre d'intention pour la résidence** : 1 page MINIMUM et 3 pages MAXIMUM, faisant part de la nature de l'attachement à votre projet, de votre analyse de la version présentée, des éventuelles difficultés rencontrées, de vos axes d'écriture ou de réécriture ainsi que du type de soutien dont vous pensez avoir besoin.

4. **Un Curriculum vitae**

5. **Un lien vers votre précédent film si existant**

Veillez respecter la nomenclature et l'ordre des documents indiqués ci-dessus. Tout dossier qui ne respecterait pas les consignes établies ne pourra être examiné par le jury.

LES ELEMENTS FACULTATIFS (ANNEXES)

Chaque candidat est libre de joindre d'autres pièces à son dossier de candidature à la seule condition que le dossier final **n'excède pas 35 pages**. Le jury n'est pas tenu de lire les éléments indiqués en annexes.

Exemple de documents :

1. **Note de réalisation** : de 3 pages MAXIMUM, que vous pouvez compléter par une fiche technique d'une page MAXIMUM.
2. **Les contrats de production ou perspectives pressenties** : il n'est pas obligatoire d'avoir une production lorsque vous postulez à la résidence.
3. **Des éléments visuels ou moodboard** : dans la limite de 3 pages MAXIMUM
4. **Les autres partenaires du projet**